



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE MONTPELLIER**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Montpellier, tenue à la mairie le 5 octobre 2015 à 19 h 30 et à laquelle sont présents les membres du conseil :

Monsieur Bernard Riopel  
Madame Diane Thibault

Monsieur Guy Pelletier  
Madame Valérie Pelletier

Absence motivée : Monsieur Michel Harrisson  
Monsieur Jean-Guy Périard

Formant quorum sous la présidence du maire Monsieur Stéphane Séguin.

Est également présente la directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Manon Lanthier.

**ORDRE DU JOUR**

**1. CONSEIL MUNICIPAL**

- 1.1 Ouverture de l'assemblée;
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour;
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2015;
- 1.4 Questions du public.

**2. ADMINISTRATION ET FINANCES**

- 2.1 Adoption des comptes à payer;
- 2.2 Compte rendu de l'activité Rallye Défi;
- 2.3 Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution de Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;
- 2.4 Mandat à la firme Trudel, Favreau, huissier de justice – facture no 48 impayée;
- 2.5 Questions du public.



### 3. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 3.1 Rapport du directeur de la sécurité publique;
- 3.2 Achat d'équipement pour le service incendie;
- 3.3 Remise de diplôme – pompier I, autosauvetage et matières dangereuses;
- 3.4 **AVIS DE MOTION** – Projet de règlement no 11-2015 ajoutant certaines dispositions au règlement numéro 11-2000 relatif aux permis et certificats – dispositions concernant la prévention des incendies des immeubles à risques élevés ou très élevés;
- 3.5 Embauche d'un nouveau pompier à temps partiel;
- 3.6 Questions du public.

### 4. TRAVAUX PUBLICS ET AQUEDUC

- 4.1 Rapport du directeur des travaux publics;
- 4.2 Questions du public.

### 5. HYGIÈNE DU MILIEU

- 5.1 **AVIS DE MOTION** – Règlement no 12-2015 concernant la collecte et la disposition des matières résiduelles et recyclables;
- 5.2 Questions du public.

### 6. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

- 6.1 Rapport de la directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement;
- 6.2 Autorisation de rembourser Monsieur Réjean Lanthier – entretien des éoliennes;
- 6.3 **AVIS DE MOTION** – Règlement no 13-2015 modifiant le règlement 04-2012 règlement visant à combattre l'eutrophisation des lacs et des cours d'eau et les risques de prolifération des cyanobactéries;
- 6.4 Achat de paillis de paille – Trousse anti-érosion pour les travaux publics;
- 6.5 Procès-verbaux des réunions du Comité consultatif en urbanisme et environnement (CCUE);
- 6.6 Questions du public.



## **7. LOISIRS, CULTURE, ET VIE COMMUNAUTAIRE**

- 7.1 Don au Parc intergénérationnel;
- 7.2 Aux arbres citoyens ! lance le parrainage des arbres nourriciers !;
- 7.3 Demande d'autorisation – Cercle de fermières de Montpellier;
- 7.4 Demande de gratuité de la salle de la mairie – Guignolée 2015;
- 7.5 Demande de gratuité de la salle du centre communautaire – Fête de l'Halloween;
- 7.6 Demande de gratuité de la salle du centre communautaire – Fête pour clôturer la fin de saison pour les joueurs de pétanque et de fer;
- 7.7 Amendement à la résolution 2015-07-185 Autorisation de demander une réédition des albums «Saviez-vous que...» et « Album souvenir»;
- 7.8 Questions du public.

## **8. AFFAIRES NOUVELLES**

- 8.1 Rapport du séjour en Belgique;
- 8.2 Questions du public.

## **9. DIVERS**

- 9.1 Renouvellement de la convention relative à l'utilisation du centre communautaire par les Rayons de Soleil (FADOQ) de Montpellier;
- 9.2 MRC de Papineau – priorités de la municipalité de Montpellier pour des travaux sur le réseau routier supérieur du Ministère des Transports du Québec (MTQ);
- 9.3 Procédures judiciaires – fermeture du tronçon chemin des Bois-Francis – Françoise Dumont;
- 9.4 Mandat au cabinet Deveau Avocats – dossier rue Des Trembles
- 9.5 Autorisation de payer la facture no 108504 à Savaria matériaux paysagers Itée;
- 9.6 Mandat au cabinet Deveau avocats – dossier presbytère et centre communautaire;
- 9.7 Autorisation du paiement de la facture de Goéland –
- 9.8 Questions du public.

## **10. CORRESPONDANCE**

- 10.1 Demande d'élargissement d'entrée charretière;
- 10.2 Cours de karaté;
- 10.3 Questions du public.

## **11. QUESTIONS DU PUBLIC**

## **12. LEVÉE DE LA SÉANCE**



## 1. CONSEIL MUNICIPAL

### 1.1 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Après un moment de réflexion, Monsieur Stéphane Séguin, maire, déclare la séance ouverte.

### 1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**2015-10-236**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent avoir lu et renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté en ajoutant les points suivants :

- 9.1 RENOUELEMENT DE LA CONVENTION RELATIVE À L'UTILISATION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE PAR LES RAYONS DE SOLEIL (FADOQ) DE MONTPELLIER;
- 9.2 MRC DE PAPINEAU - PRIORITÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE MONTPELLIER POUR DES TRAVAUX SUR LE RÉSEAU ROUTIER SUPÉRIEUR DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (MTQ);
- 9.3 PROCÉDURES JUDICIAIRES – FERMETURE TRONÇON CHEMIN DES BOIS-FRANCS – FRANÇOISE DUMONT;
- 9.4 MANDAT AU CABINET DEVEAU AVOCATS – DOSSIER RUE DES TREMBLES;
- 9.5 AUTORISATION DE PAYER LA FACTURE NO 108504 À SAVARIA MATÉRIAUX PAYSAGER LTÉE.
- 9.6 MANDAT AU CABINET DEVEAU AVOCATS – DOSSIER PRESBYTÈRE ET CENTRE COMMUNAUTAIRE
- 9.7 AUTORISATION DU PAIEMENT DE LA FACTURE DE GOÉLAND

ET QUE le point « Divers » demeure ouvert.

Adoptée à l'unanimité.



### **1.3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2015**

**2015-10-237**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent avoir lu et renoncent à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2015;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Guy Pelletier

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2015 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

### **1.4 QUESTIONS DU PUBLIC**

## **2. ADMINISTRATION ET FINANCES**

### **2.1 ADOPTION DES COMPTES À PAYER**

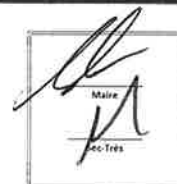
**2015-10-238**

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE ce conseil municipal approuve la liste des comptes ci-après et qui apparaissent en annexe sous le numéro 2015-10.01 et que le maire, Monsieur Stéphane Séguin et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Manon Lanthier soient autorisés à les payer à même les fonds de la Municipalité :

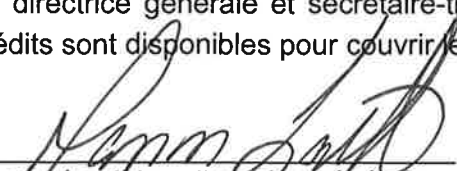
- Liste des comptes à payer pour la période du 30 août au 26 septembre 2015, totalisant 112 242, 81 \$.
- Transactions bancaires pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 septembre 2015, totalisant 43 708, 21 \$.

ET QUE les dépenses autorisées en vertu du règlement de délégation de pouvoir et qui sont incluses dans cette liste soient par la même occasion approuvées.



## CERTIFICAT DE CRÉDIT

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Manon Lanthier, certifie que les crédits sont disponibles pour couvrir les dépenses projetées par le conseil municipal.

  
Manon Lanthier, directrice générale et  
secrétaire-trésorière

## 2.2 COMPTE RENDU DE L'ACTIVITÉ RALLYE DÉFI

**2015-10-239**

CONSIDÉRANT le Rallye Défi 2015 ayant eu lieu le 12 septembre;

CONSIDÉRANT la résolution no 2015-09-234 octroyant une avance monétaire de deux mille dollars (2 000 \$) au comité du Parc intergénérationnel et au Sous-comité Loisirs plein Air pour préparer et servir le déjeuner et le dîner aux participants et au public;

CONSIDÉRANT QUE l'avance émise devait être remboursée à la Municipalité suite à la tenue de l'événement;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE la Municipalité consent de défrayer les coûts reliés aux achats de nourriture dudit événement et annule le remboursement prévu à la résolution 2015-09-234;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE les ventes reliées aux déjeuners et dîners soient réparties à parts égales entre le Comité du Parc intergénérationnel et le Sous-comité Loisirs Plein Air.

Pour la proposition : Madame la conseillère Valérie Pelletier, Madame la conseillère Diane Thibault et Monsieur le conseiller Bernard Riopel.

Contre la proposition : Monsieur le conseiller Guy Pelletier.

Adoptée à la majorité.



## **2.3 PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) POUR LES ANNÉES 2014 À 2018**

**2015-10-240**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

QUE la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution;



ET QUE la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

Adoptée à l'unanimité.

**c.c. Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire**

**2.4 MANDAT À LA FIRME TRUDEL, FAVREAU, HUISSIER DE JUSTICE – FACTURE NO 48 IMPAYÉE**

**2015-10-241**

CONSIDÉRANT QU'une facture portant le no 48 au montant de trois mille six cent cinq dollars et quatre-vingt-dix-neuf cents (3 605.99 \$) demeure toujours impayée;

CONSIDÉRANT QUE cette facture a été provisionnée aux états financiers 2014;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise Manon Lanthier, directrice générale et secrétaire-trésorière, à mandater la firme Trudel, Favreau, huissiers de justice afin de procéder au recouvrement dudit montant dû à la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité.

**c.c. Firme Trudel, Favreau, huissier de justice.**

**2.5 QUESTIONS DU PUBLIC**

**3. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**3.1 RAPPORT DU DIRECTEUR DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Les membres du conseil ont pris connaissance du rapport du directeur de la Sécurité publique pour le mois de septembre 2015.





### **3.2 ACHAT D'ÉQUIPEMENT POUR LE SERVICE INCENDIE**

**2015-10-242**

CONSIDÉRANT QU'une somme était prévue au budget 2015 pour faire l'achat de deux (2) habits de combat pour le service incendie;

CONSIDÉRANT la soumission de l'Arsenal no SOUM026811 en date du 25 septembre 2015, au montant de trois mille quatre cent quatre-vingt-seize dollars (3 496 \$) plus les taxes applicables pour l'achat de deux (2) habits de combat plus les frais de transport;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise Monsieur Marc St-Denis à faire l'achat de deux (2) habits de combat selon la soumission ci-dessus mentionnée;

ET QUE ce montant soit prélevé du poste budgétaire 03 01002 « équipements pompiers ».

Adoptée à l'unanimité.

**c.c. Finances**

### **3.3 REMISE DE DIPLÔMES – POMPIER I, AUTOSAUVETAGE ET MATIÈRES DANGEREUSES**

Madame Cynthia Lalonde a reçu son diplôme de pompier I, autosauvetage et matières dangereuses de l'École National des Pompiers du Québec (ENPQ) lors de la séance du conseil.

### **3.4 AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT NO 11-2015 AJOUTANT CERTAINES DISPOSITIONS AU RÈGLEMENT NUMÉRO 11-2000 RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS – DISPOSITIONS CONCERNANT LA PRÉVENTION DES INCENDIES DES IMMEUBLES À RISQUES ÉLEVÉS OU TRÈS ÉLEVÉS**



Madame la conseillère, Madame Diane Thibault donne avis de motion qu'il sera présenté, lors d'une séance subséquente de ce Conseil, le règlement no 11-2015 ajoutant certaines dispositions au règlement numéro 11-2000 relatif aux permis et certificats – dispositions concernant la prévention des incendies des immeubles à risques élevés ou très élevés.

Le but est de modifier le règlement sur les permis et certificats no 11-2000 de manière à assurer la concordance avec le règlement no 148-2015 de la MRC Papineau à l'égard de la prévention des incendies des immeubles à risques élevés ou très élevés.



Madame Diane Thibault  
Conseillère

### **3.5 EMBAUCHE D'UN NOUVEAU POMPIER À TEMPS PARTIEL**

Madame la conseillère Valérie Pelletier, se retire de la table du conseil. Elle ne prend part ni aux discussions ni au vote de la prochaine résolution. Le quorum est maintenu.

#### **2015-10-243**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est continuellement en recrutement pour combler des postes de pompiers à temps partiel;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Xavier St-Denis a manifesté son intérêt de joindre le service;

CONSIDÉRANT les recommandations du lieutenant Monsieur Mathieu Robson;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte la candidature de Monsieur Xavier St-Denis à titre de pompier;

QUE la rémunération soit aux taux horaires en vigueur pour l'année 2015;

Adoptée à l'unanimité.

### **3.6 QUESTIONS DU PUBLIC**

#### 4. TRAVAUX PUBLICS ET AQUEDUC

##### 4.1 RAPPORT DU DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS

Les membres du conseil ont pris connaissance du rapport du directeur des travaux publics pour le mois de septembre 2015.

##### 4.2 QUESTIONS DU PUBLIC

#### 5. HYGIÈNE DU MILIEU

##### 5.1 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NO 12-2015 CONCERNANT LA COLLECTE ET LA DISPOSITION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET RECYCLABLES

Monsieur le conseiller, Bernard Riopel donne avis de motion qu'il sera présenté, lors d'une séance subséquente de ce Conseil, le règlement no 12-2015 concernant la collecte et la disposition des matières résiduelles et recyclables.



Monsieur Bernard Riopel  
Conseiller

##### 5.2 QUESTIONS DU PUBLIC

#### 6. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

##### 6.1 RAPPORT DE LA DIRECTRICE DU SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

Les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de la directrice du service de l'urbanisme et de l'environnement pour le mois de septembre 2015.

##### 6.2 AUTORISATION DE REMBOURSER MONSIEUR RÉJEAN LANTHIER – ENTRETIEN DES ÉOLIENNES

**2015-10-244**

CONSIDÉRANT QU'il y avait lieu de faire l'entretien des éoliennes sur le lac Schryer;

CONSIDÉRANT QU'un budget annuel de deux mille dollars (2 000 \$) est accordé pour l'entretien des éoliennes au lac Schryer;



EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Valérie Pelletier

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise le remboursement de cent onze dollars et quatre vint quatorze cents (111,94 \$) à Monsieur Réjean Lanthier pour l'achat de pièces afin de réparer la boîte d'engrenage d'une éolienne;

ET QUE ce montant soit prélevé du poste budgétaire 02 47000 526 « entretien éoliennes »;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce conseil autorise Monsieur Réjean Lanthier à réparer les boîtes d'engrenages sur les cinq (5) autres éoliennes pour un montant maximal de cinq cent soixante dollars (560 \$).

Adoptée à l'unanimité.

**c.c. Monsieur Réjean Lanthier**

**6.3 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT N° 13-2015 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 04-2012 RÈGLEMENT VISANT À COMBATTRE L'EUTROPHISATION DES LACS ET DES COURS D'EAU ET LES RISQUES DE PROLIFÉRATION DES CYANOBACTÉRIES**

Madame la conseillère, Valérie Pelletier, donne avis de motion qu'il sera présenté, lors d'une séance subséquente de ce Conseil, le règlement n° 13-2015 modifiant le règlement 04-2012 règlement visant à combattre l'eutrophisation des lacs et des cours d'eau et les risques de prolifération des cyanobactéries.



Madame Valérie Pelletier  
Conseillère

**6.4 ACHAT DE PAILLIS DE PAILLE - TROUSSE ANTI-ÉROSION POUR LES TRAVAUX PUBLICS**

**2015-10-245**

CONSIDÉRANT l'efficacité de la technique de végétalisation pour le contrôle de l'érosion lors des travaux de voirie effectués lors de la saison;

CONSIDÉRANT l'impact positif sur l'environnement;



CONSIDÉRANT QUE le département de la voirie a écoulé l'inventaire de paillis de paille de la trousse anti-érosion durant la saison 2015;

CONSIDÉRANT QUE l'achat d'autres paillis de paille est nécessaire afin de poursuivre la végétalisation de certains travaux de voirie pour terminer la saison 2015;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE ce Conseil entérine l'achat de paillis de paille pour un montant de mille cinq cent quatre-vingt-dix-neuf dollars et quatre-vingts cents (1 599,80 \$) plus les taxes applicables;

QUE ce montant soit prélevé du poste budgétaire 02 47000 629 « matériaux anti-érosion ».

ET QUE Madame Manon Lanthier, directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à effectuer un transfert budgétaire au montant de mille cent cinquante et un dollar (1 151 \$) du poste 02 61000 412 « services juridiques » au poste 02 47000 629 « matériaux anti-érosion ».

Adoptée à l'unanimité.

#### **6.5 PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS DU COMITÉ CONSULTATIF EN URBANISME ET ENVIRONNEMENT (CCUE)**

Les membres du conseil ont pris connaissance des procès-verbaux des réunions du CCUE tenue les 3 et 10 août 2015.

#### **6.6 QUESTIONS DU PUBLIC**

### **7. LOISIRS, CULTURE, ET VIE COMMUNAUTAIRE**

#### **7.1 DON AU PARC INTERGÉNÉRATIONNEL**

**2015-10-246**

CONSIDÉRANT QUE Madame Suzanne Faubert de la Friperie a remis à la municipalité de Montpellier un don de deux mille dollars (2 000 \$) pour le parc intergénérationnel;

CONSIDÉRANT QUE c'est grâce aux dons de linge et d'articles divers que la Friperie a pu remettre ce don;



EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Valérie Pelletier

ET RÉSOLU QUE Madame Manon Lanthier, directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à effectuer le transfert au montant de deux mille dollars (2 000 \$) à la réserve financière du Parc intergénérationnel déjà constituée.

Adoptée à l'unanimité.

**c.c. Finances**

## **7.2 AUX ARBRES CITOYENS ! LANCE LE PARRAINAGE DES ARBRES NOURRICIERS !**

**2015-10-247**

CONSIDÉRANT QUE ce conseil a donné son appui au volet «Aux arbres citoyens!» du projet Villages nourriciers de l'Alliance alimentaire Papineau par les résolutions 2014-03-069 et 2014-05-105;

CONSIDÉRANT QUE des arbres à fruits et à noix ont été plantés sur quatre (4) sites publics en mai 2014, soit entre l'Église et le presbytère, au parc historique, à la Mairie et autour du terrain de balle;

CONSIDÉRANT QUE l'Alliance alimentaire Papineau a lancé le processus de parrainage des arbres le 22 septembre dernier;

CONSIDÉRANT QUE le guide de parrainage, véritable ouvrage de référence qui décrit bien les quelques tâches d'entretien arboricole et horticole liées à l'activité de parrainage sera disponible pour les personnes qui parraineront un arbre;

CONSIDÉRANT QUE ce conseil souhaite mener par l'exemple dans ce projet en lien direct avec les objectifs de la Politique familiale et Municipalité amie des aînés;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par Madame Valérie Pelletier

ET RÉSOLU QUE la Municipalité s'engage à être le parrain des quatre (4) arbres longeant la Mairie ainsi que des quatre (4) arbres situés dans le parc historique;



QUE la Municipalité mettra les informations relatives au projet sur son site internet et fera la promotion du parrainage dans le Bulletin municipal et sur la page Facebook de la Municipalité;

ET QU'elle invite officiellement sa population à prendre part à ce projet et à parrainer un des arbres de la rue Principale ou du parc de balle.

Adoptée à l'unanimité.

**c.c. Alliance alimentaire Papineau**

### **7.3 DEMANDE D'AUTORISATION – CERCLE DE FERMIERES DE MONTPELLIER**

**2015-10-248**

CONSIDÉRANT la demande formulée le 9 septembre dernier par le Cercle de Fermière de Montpellier demandant l'autorisation d'utiliser le local et la salle de la mairie pour la tenue des réunions mensuelles et la poursuite de leurs activités pour la prochaine année, soit de septembre 2015 à juin 2016;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise le cercle de Fermière de Montpellier à utiliser le local et la salle de la mairie pour la tenue des réunions mensuelles et la poursuite de leurs activités pour la prochaine année, soit de septembre 2015 à juin 2016.

Adoptée à l'unanimité.

**c.c. Cercle de Fermières de Montpellier**

### **7.4 DEMANDE DE GRATUITÉ DE LA SALLE DE LA MAIRIE – GUIGNOLÉE 2015**

**2015-10-249**

CONSIDÉRANT QUE le Comité organisateur Guignolée 2015 tiendra le 5 décembre prochain la guignolée annuelle 2015;

CONSIDÉRANT la demande formulée le 9 septembre dernier par Madame Rita Gratton responsable du comité organisateur Guignolée 2015;



EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise la gratuité de la salle de la mairie le 5 décembre 2015 au Comité organisateur Guignolée 2015.

Adoptée à l'unanimité.

**c.c. Madame Rita Gratton**

**7.5 DEMANDE DE GRATUITÉ DE LA SALLE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE – FÊTE DE L'HALLOWEEN**

**2015-10-250**

CONSIDÉRANT QUE l'Association des Loisirs de Montpellier tiendra le 31 octobre prochain la fête de l'Halloween;

CONSIDÉRANT la demande formulée le 20 septembre dernier par Madame Madeleine Paquette, présidente de l'Association des Loisirs de Montpellier;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise la gratuité de la salle du centre communautaire le vendredi 30 octobre à compter de 13 h et le samedi 31 octobre 2015 à compter de 17 h à l'Association des Loisirs de Montpellier.

Adoptée à l'unanimité.

**c.c. Madame Madeleine Paquette**





**7.6 DEMANDE DE GRATUITÉ DE LA SALLE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE – FÊTE POUR CLÔTURER LA FIN DE SAISON POUR LES JOUEURS DE PÉTANQUE ET DE FER**

**2015-10-251**

CONSIDÉRANT QUE l'Association des Loisirs de Montpellier tiendra le 21 octobre prochain une fête pour clôturer la fin de saison pour les joueurs de pétanque et de fer;

CONSIDÉRANT la demande formulée le 20 septembre dernier par Madame Madeleine Paquette, présidente de l'Association des Loisirs de Montpellier;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise la gratuité pour l'utilisation de la salle du centre communautaire le 21 octobre 2015 à l'Association des Loisirs de Montpellier.

Adoptée à l'unanimité.

**c.c. Madame Madeleine Paquette**

**7.7 AMENDEMENT À LA RÉOLUTION 2015-07-185 AUTORISATION DE DEMANDER UNE RÉÉDITION DES ALBUMS « SAVIEZ-VOUS QUE... » ET « ALBUM SOUVENIR »**

**2015-10-252**

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution 2015-07-185 autorisation de demander une réédition des albums « saviez-vous que... » et « album souvenir », ce conseil autorisait le Comité consultatif culture et patrimoine (CCCP) à précéder à la réédition de 100 copies chacun pour un montant de mille deux cent soixante et un dollar (1 261 \$) plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE les factures no 7781 et 7782 démontrent que 105 copies ont été imprimées, et ce, pour un montant de mille trois cent cinquante-quatre dollars et quarante cents (1 354,40 \$) plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT l'écart de quatre-vingt-treize dollars et quarante cents (93,40 \$);

EN CONSÉQUENCE :



Il est proposé par Madame Valérie Pelletier

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise le paiement des factures no 7781 et 7782 à Imprimerie Gauvin Itée pour un montant de mille trois cent cinquante-quatre dollars et quarante cents (1 354,40 \$) plus les taxes applicables;

ET QUE le montant soit prélevé au poste budgétaire 02 70250 624 « projet CCCP »;

ET QUE Madame Manon Lanthier, directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à effectuer le transfert budgétaire du poste 02 70190 970 « subvention organisme de loisirs » au poste 02 70250 624 « projet CCCP ».

Adoptée à l'unanimité.

**c.c. Finances**

## **7.8 QUESTIONS DU PUBLIC**

### **8. AFFAIRES NOUVELLES**

#### **8.1 RAPPORT DU SÉJOUR EN BELGIQUE**

#### **8.2 QUESTIONS DU PUBLIC**

### **9. DIVERS**

#### **9.1 RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION RELATIVE À L'UTILISATION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE PAR LES RAYONS DE SOLEIL (FADOQ) DE MONTPELLIER**

**2015-10-253**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a signé avec les Rayons de Soleil FADOQ Montpellier une convention relative à l'utilisation du centre communautaire pour l'année 2014-2015;

CONSIDÉRANT QUE ladite convention est venue à échéance;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Guy Pelletier



ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise Madame Manon Lanthier, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer la présente convention relative du centre communautaire avec les Rayons de Soleil (FADOQ) Montpellier pour l'utilisation du centre communautaire au coût de 2 000 \$ pour l'année 2015-2016.

Adoptée à l'unanimité.

**c.c. Les Rayons de Soleil (FADOQ) de Montpellier**

**9.2 MRC DE PAPINEAU - PRIORITÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE MONTPELLIER POUR DES TRAVAUX SUR LE RÉSEAU ROUTIER SUPÉRIEUR DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (MTQ)**

**2015-10-254**

CONSIDÉRANT la correspondance de la MRC de Papineau du 29 septembre 2015, par laquelle elle demande à la Municipalité de lui soumettre la liste des travaux routiers qu'elle désire voir prioriser sur le réseau routier supérieur du Ministère des Transports du Québec (MTQ);

CONSIDÉRANT la détérioration de la surface de roulement de certaines routes sous la responsabilité du Ministère des Transports du Québec;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Guy Pelletier

ET RÉSOLU QUE ce conseil transmette à la MRC de Papineau la liste suivante des travaux que la Municipalité de Montpellier désire voir prioriser par le Ministère des Transports du Québec (MTQ) sur son réseau routier supérieur, à savoir:

- La réfection et le resurfaçage de la chaussée de la rue Principale, à partir de l'intersection de la montée Lafontaine jusqu'à l'intersection du chemin du Criquet-à-la-Roche.
- La réfection et le resurfaçage de la chaussée de la route 315 Nord à partir de l'intersection de la rue Principale jusqu'à l'intersection du chemin Viceroy.
- La réfection et la consolidation de la chaussée entre le 70 et le 78 montée Lafontaine.



Adoptée à l'unanimité.

**c.c. MRC de Papineau**

**9.3 PROCÉDURES JUDICIAIRES – FERMETURE TRONÇON CHEMIN DES BOIS-FRANCS  
– FRANÇOISE DUMONT**

**2015-10-255**

CONSIDÉRANT les procédures judiciaires instituées par madame Françoise Dumont contre la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande de désistement sans frais de ces procédures judiciaires;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité ne peut accepter un tel désistement sans frais considérant les frais engagés déjà dans ce dossier et les démarches faites auprès de la citoyenne pour éviter de tels frais;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Guy Pelletier

ET RÉSOLU QUE ce conseil mandate le procureur de la Municipalité, Me Tremblay du cabinet Deveau Avocats de refuser le désistement sans frais proposé par madame Françoise Dumont dans ce dossier.

Adoptée à l'unanimité.

**9.4 MANDAT AU CABINET DEVEAU AVOCATS – DOSSIER RUE DES TREMBLES**

**2015-10-256**

CONSIDÉRANT la demande reçue le 28 juillet 2015 demandant à la Municipalité de prendre les mesures nécessaires pour rendre la partie Nord de la rue des Trembles carrossable telle que la partie Sud;

CONSIDÉRANT la complexité légale et qu'il y a lieu d'obtenir une opinion juridique;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Guy Pelletier

ET RÉSOLU QUE ce conseil mandate le procureur de la Municipalité, Me Tremblay du cabinet Deveau Avocats afin de procéder à l'analyse de cette demande et de valider certaines clauses du contrat de vente et de fournir une opinion juridique écrite afin d'éclairer le conseil municipal dans sa prise de décision concernant ladite demande.

Adoptée à l'unanimité.

**c.c. Me Tremblay, cabinet Deveau Avocats**

**9.5 AUTORISATION DE PAYER LA FACTURE NO 108504 À SAVARIA MATÉRIAUX PAYSAGERS LTÉE**

**2015-10-257**

CONSIDÉRANT QUE la phase I du projet du Parc intergénérationnel est en cours;

CONSIDÉRANT que ce projet nécessitait l'achat de matériaux granulaires pour la conformité dudit projet et la sécurité des utilisateurs;

CONSIDÉRANT QUE la facture no 108504 s'élève à quatre mille huit cent soixante-deux dollars et soixante-six cents ( 4 862,66 \$) plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE le préambule soit partie intégrante à la présente résolution;

QUE ce conseil autorise le paiement de la facture no 108504 à Savaria matériaux paysagers ltée;

ET QUE ce montant soit prélevé au poste budgétaire 03 01017 « Parc intergénérationnel ».

Adoptée à l'unanimité.

**c.c. Finances**



**9.6 MANDAT AU CABINET DEVEAU AVOCATS – DOSSIER PRESBYTÈRE ET CENTRE COMMUNAUTAIRE**

**2015-10-258**

CONSIDÉRANT QU'une première rencontre à eu lieu le mardi 29 septembre entre les membres du conseil municipal et le procureur de la municipalité Me Tremblay du cabinet Deveau Avocats afin de régulariser la situation du presbytère et du centre communautaire;

CONSIDÉRANT QUE des options ont été proposées par le procureur;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Bernard Riopel

ET RÉSOLU QUE ce conseil mandate le procureur de la Municipalité, Me Tremblay du cabinet Deveau Avocats ainsi que Monsieur Stéphane Séguin, Maire à présenter lesdites options au conseil de la Fabrique.

Adoptée à l'unanimité.

**c.c. Me Tremblay, cabinet Deveau Avocats**

**9.7 AUTORISATION DE PAYER LES FACTURES DE GO-ÉLAN**

**2015-10-259**

CONSIDÉRANT QUE la phase 1 su projet du Parc intergénérationnel est en cour;

CONSIDÉRANT QUE les structures ont été livrées et installées dans la semaine du 21 septembre 2015;

CONSIDÉRANT que la Municipalité dispose d'un délai de 30 jours pour acquitter les factures du fournisseur Go-Élan;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Valérie Pelletier



ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise Madame Manon Lanthier, directrice générale et secrétaire-trésorière, à payer les factures de Go-Élan :

- la facture # 14711 au montant de quatre mille six cent vingt et un dollars (4 621\$) plus les taxes applicables;
- la facture # 14712 au montant de soixante-neuf mille cinq cent soixante et treize dollars (69 573 \$) plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité.

**c.c. Finances**

## **9.8 QUESTIONS DU PUBLIC**

## **10. CORRESPONDANCE**

### **10.1 DEMANDE D'ÉLARGISSEMENT D'ENTRÉE CHARRETIÈRE**

Nous accusons réception de votre lettre reçue le 8 septembre 2015 demandant l'élargissement d'une entrée charretière. Cette demande est mise à l'étude.

### **10.2 COURS DE KARATÉ**

Nous accusons réception de la demande de la salle de la mairie pour les cours de karaté ayant lieu les mercredis et vendredis de 18 h 30 à 19 h30 tout au long de l'année à l'exception des mois de juillet et août 2016 où il y aura relâche. Cette demande est mise à l'étude.

### **10.3 QUESTIONS DU PUBLIC**

## **11. QUESTIONS DU PUBLIC**



## 12. LEVÉE DE LA SÉANCE

2015-10-260

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE l'assemblée soit levée à 21 h 13 .

Adoptée à l'unanimité.



Stéphane Séguin, maire



Manon Lanthier, directrice générale et  
secrétaire-trésorière

